

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2010 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt quatre septembre deux mille dix

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, présidant la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Alain MARTINET à Christine DULAC-ROUGERIE, Michel FANGET à Christine PERRET, Christiane JALICON à Jean-Pierre BRENAS, Jacques LANOIR à Patricia AUCOUTURIER, Louis VIRGOULAY à Isabelle LAVEST**

**Excusé(e)s :**

**Didier MULLER, Thierry ORLIAGUET**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Odile SAUGUES a donné pouvoir à Dominique ADENOT et a quitté la séance à partir de la question n° 4.*

*Bernard DANTAL a donné pouvoir à Cyril CINEUX pour la question n° 1 et la question n° 2.*

*Danielle AUROI a donné pouvoir à Martine REMBERT-MANTELET à partir de la question n° 5.*

*Danièle GUILLAUME a donné pouvoir à Françoise NOUHEN et a quitté la séance à partir de la question n° 5.*

-----  
**Rapport N° Vœu a)**  
**VOEU SUR LES RETRAITES**  
-----

*Jean-Philippe VALENTIN ne prend pas part au vote.*

Le report de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation auront pour conséquence de réduire le montant des pensions versées. Le faible taux des salariés de plus de 50 ans en situation d'emploi en est la confirmation, tout comme l'augmentation du nombre de chômeurs. Les salariés seront donc contraints d'avoir recours aux assurances privées afin d'augmenter le niveau de leurs pensions. C'est une remise en cause du système solidaire de retraite par répartition qui s'annonce. Contrairement à certaines idées assénées par les partisans du libéralisme, la part des salaires dans la répartition des richesses créés en France ne cesse de diminuer au profit des actionnaires. Cette diminution n'a fait que dégrader la situation de tous les organismes sociaux et n'a absolument pas réglé le problème du chômage.

***Des solutions alternatives existent pourtant pour combler le déficit de la branche retraite de la sécurité sociale :***

- *la taxation des produits financiers qui ne participent pas aujourd'hui à la nécessaire solidarité nationale,*
- *l'arrêt des exonérations de cotisations sociales des entreprises, environ 30 milliards d'euros, qui ont fait la preuve de leur inefficacité en matière de lutte contre le chômage,*
- *le retour à une vraie politique de l'emploi et la fin du blocage des salaires, qui assureraient des recettes supplémentaires à la Sécurité Sociale.*

**C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Clermont , réuni ce vendredi 24 septembre 2010 demande au gouvernement :**

- de retirer son projet de loi,
- de maintenir l'âge légal de départ à la retraite à taux plein à 60 ans,
- de donner droit à un départ anticipé à celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt et/ou ont été astreints à des travaux pénibles.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 octobre 2010

Le Maire,

Serge GODARD